

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Pierre Fortier	1.1 Maire	32 064	16 032	10 600	2 175
Jean-Félicpe Nadeau	1.2 Conseiller	10 688	5 344		
Sylvain Beaudoin	1.3 Maire suppléant	11 527	5 763	157	79
Martin Nadeau	1.4 Maire suppléant	12 841	6 420		
Valérie Desrochers	1.5 Maire suppléant	10 902	5 451		
Marc Morin	1.6 Conseiller	10 688	5 344		
Christine Gingras	1.7 Conseiller	10 688	5 344		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).